

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>È</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 2 AVRIL 2015****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 2 avril 2015*

Aujourd'hui, à quatorze heures, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 34 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.